20 TERRE DE JEUX 24

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT
DES MOBILITÉS ACTIVES

DÉVELOPPEMENT DES PÉDIBUS ET VÉLOBUS POUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

© Romrodphoto/Shutterstock

ACTION

Vous souhaitez encourager les enfants à utiliser un mode de déplacement actif pour se rendre à l'école ? Vous voulez limiter la circulation et augmenter la sécurité aux abords des écoles ?

Organisez ou soutenez des démarches de pédibus ou de vélobus dont les avantages sont largement reconnus.

Le pédibus et le vélobus sont des modes de ramassage scolaire : il s'agit de accompagner les enfants à pied ou à vélo, encadrés par des adultes volontaires, sur les trajets menant à l'école, ou depuis l'école, à travers un itinéraire défini avec des points de rendez-vous matérialisés proches de leur domicile et des horaires précis. La signalétique doit être de qualité pour être pérenne et ne pas gêner la circulation des personnes à mobilité réduite sur les trottoirs.

Le vélobus convient plus aux collégiens et aux élèves de CM1 et CM2 capables d'effectuer des trajets à vélo.

Les bénéfices de cette action sont multiples sur :

- Le plan sanitaire (pratique d'une activité physique d'endurance).
- La concentration en classe.
- La socialisation avec les autres.
- L'apprentissage des règles de la sécurité routière.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les enfants, les familles et les équipes enseignantes aux bienfaits des transports actifs sur la santé pour en faire des habitudes pérennes.
- Enseigner aux enfants les règles de circulation routière et les rendre autonomes vis-à-vis de leurs déplacements.
- Réduire la circulation aux abords des écoles.
- Contribuer à la protection de l'environnement grâce à des déplacements plus verts.
- Favoriser la socialisation des enfants et la convivialité entre les parents d'élèves.

ETAPES POUR LA MISE EN PLACE ET LES MOYENS NÉCESSAIRES

1. **S'appuyer sur un groupe constitué** autour de la communauté éducative le cas échéant, par exemple le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ou le comité de pilotage d'une démarche de type « école promotrice de santé. »
2. **Constituer un groupe de travail** avec les différents acteurs concernés, notamment les services municipaux, les parents d'élèves, l'équipe pédagogique, les élèves, les associations de parents.
3. **Établir un diagnostic simple :**

- Enquête par questionnaire auprès des parents, leur permettant de s'interroger sur leurs habitudes de déplacements et celles de leurs enfants (mode de déplacement des enfants pour aller à l'école, accompagnement ou non par les parents, raisons du choix du mode de déplacement, attentes et craintes des parents, sensibilité vis-à-vis du projet, capacité de mobilisation/disponibilités éventuelles).
- Localisation et accessibilité des lieux d'habitation des enfants, qui permettra de proposer les tracés de lignes.
- Observations de terrains éventuelles (ex : comptage des véhicules stationnés aux abords de l'école, zone de parking, comptage des station de vélos).

4. **Elaborer sur la base de ce diagnostic** des itinéraires en fonction de la localisation des familles intéressées, de la mobilisation des parents et des contraintes de parcours (quartiers à desservir en priorité, points de rassemblement…).
5. **Informer les parents et les enfants** sur le dispositif par différents moyens de communications (réunions d'information, affichage, etc.), et lever les freins éventuels (responsabilités, assurances, etc.).
6. **Organiser le dispositif et son accompagnement :**

- Elaboration d'un cadre juridique permettant de sécuriser les familles (responsabilités et assurances à souscrire).
- Rassembler le matériel nécessaire pour assurer la visibilité et la sécurité (gilets fluorescents pour les accompagnateurs, pour les enfants si vélobus…).
- Affichage des itinéraires, des arrêts et des horaires de passage.
- Elaboration du planning des accompagnateurs.
- Formation des accompagnateurs sur les aspects liés à la sécurité.
- Signature de chartes d'engagement par les parents et les enfants.

7. **Tester le dispositif** (points de départ, arrêts, traversées, temps de parcours…).
8. **Pérenniser le dispositif** (évaluation et ajustement du dispositif avec l'ensemble des acteurs, maintien de la lisibilité, entretien de la sensibilisation des nouveaux parents, des élèves et de l'équipe pédagogique, recherche de nouveaux accompagnateurs volontaires…).

Pour assurer l'efficacité et la pérennité de la démarche, le soutien aux parents bénévoles par les élus et le personnel municipal est indispensable, avec différents niveaux d'implication :

- Elaboration et conduite du projet en lien avec les équipes pédagogiques et les parents d'élèves et/ou leurs représentants s'il existe une association.
- Soutien financier ou logistique d'une initiative d'une école, de parents d'élèves et/ou leurs représentants : aide à l'acquisition de matériel, communication, affichage des arrêts et des horaires de passage, aménagements spécifiques sur la voirie pour sécuriser les abords des écoles notamment.
- Appel à un prestataire pour mener le projet.

Variante possible :

Mettre en place un service de ramassage scolaire de type S'cool Bus, à l'aide d'un vélo collectif à assistance électrique, permettant à des élèves d'aller à l'école et d'en revenir en pédalant. Le ramassage est organisé en différentes lignes reliant les lieux de résidence des enfants (cf. bonnes pratiques).

BUDGET

Les coûts de mise en place d'un pédibus varient de 100 à 500 euros par année de fonctionnement, et concernent surtout :

- La conception d'outils de communication (affiches et flyers pour communiquer sur l'action ; panneaux d'information concernant les lignes, les arrêts, les horaires, la rotation des accompagnateurs et la liste des enfants inscrits ; chartes d'engagement pour les parents des élèves et les accompagnateurs).
- La mise à disposition de gilets rétroréfléchissants pour les accompagnateurs d'un pédibus et pour les enfants dans le cadre d'un vélobus : 400 euros pour 50 gilets.
- L'assurance couvrant l'ensemble des membres.

Si la démarche s'appuie sur une association membre d'un réseau (cf. Ressources utiles), ces coûts peuvent être réduits car les outils de communication sont fournis, et l'assurance et le matériel nécessaire au lancement peuvent être pris en charge.

Pour la mise en place d'un vélobus, il faut ajouter à ces coûts la construction et/ou la rénovation de places de stationnement vélo sécurisées dans les établissements scolaires (coût moyen de 120 euros par emplacement vélo pour des arceaux), et éventuellement la mise à disposition et l'entretien d'une flotte de vélos et de casques si les enfants n'en sont pas déjà équipés (coût d'investissement d'environ 5 000 euros pour une flotte de 10 vélos).

Au-delà de la mise en place d'une telle démarche, le budget peut être plus conséquent pour la collectivité si le projet prend en compte la réalisation de nouveaux aménagements pour sécuriser les voiries.

Enfin, le coût annuel pour la prestation complète d'un service de ramassage scolaire de type S'cool Bus (incluant un salaire d'accompagnateur) se chiffre à 27 000 euros pour une ligne de 8 enfants, ce service étant susceptible de recevoir des subventions. L'achat d'une rosalie à assistance électrique est d'environ 8 000 euros.

PARTENARIATS POSSIBLES

La démarche est orchestrée par une collectivité territoriale en impliquant plusieurs de ses services (enfance/jeunesse, mobilité, aménagement de l'espace public, activité physique...). Elle peut s'appuyer sur différents partenaires :

- Pour l'aménagement des trajets : services techniques de la collectivité.
- Pour la communication et l'affichage : service communication de la collectivité et écoles (présentation de la démarche à chaque rentrée scolaire et lors des nouvelles inscriptions).
- Pour la gestion/l'animation du pédibus/vélobus : associations locales (en faveur du vélo ou de la marche, de l'environnement, parents d'élèves, etc.). La gestion par une association locale permet d'assurer la durabilité de la démarche et donne une bonne visibilité de la démarche aux habitants.
- Pour les conseils dans la mise en place de la démarche et la mise en réseaux : directions régionales de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).
- Pour les liens avec d'autres programmes existants, comme le Savoir Rouler à vélo : associations sportives (Fédération Française de Cyclisme, de Cyclotourisme, Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique, etc…), associations sportives scolaires (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, Union Nationale du Sport Scolaire), Fédération française des Usagers de la Bicyclette, associations de prévention (Association Prévention Routière, Prévention Maïf, etc.).
- Pour les questions concernant la sécurité routière : coordinations départementales de sécurité routière.

BONNES PRATIQUES

A. Pedibus de Marolles-en-Brie - Association Le Nez au Vent

Le pedibus a été initié par des parents et des bénévoles de Marolles-en-Brie en 2009. L'association Le Nez au Vent a été créée pour formaliser la démarche. Trois lignes de pédibus sont en fonctionnement le matin vers les deux groupes scolaires de la commune. Un référent est nommé pour la gestion de chaque ligne (planning, contacts). Deux accompagnateurs assurent l'encadrement de chaque ligne : parent ou senior.

https://www.pearltrees.com/s/file/preview/197317781/Le%20pedibus%20de%20Marolles-en-Brie%2094%20%20Le%20nez%20au%20vent.pdf?pearlId=257239786

https://www.lenezauvent94.org

Contact : asso.lenezauvent@gmail.com

B. Pédibus à Brest métropole océane - Association Brest à Pied et à Vélo

https://www.bapav.org/pedibus-a-brest-metropole-2017/

https://www.brest.fr/fileadmin/imported_for_brest/fileadmin/Documents/Action_publique/Preserver_amenager_notre_cadre_de_vie/pedibus_carnet_route.pdf

Contact : contact@bapav.org

C. Vélobus de la ville de Wasquehal :

Initié en 2011, le vélobus est composé de quatre lignes quotidiennes regroupant une trentaine d'élèves scolarisés en cycle 3 (CE2-CM2), desservant six établissements scolaires.

https://www.ecomobilite.org/IMG/pdf/fbp5_ecomobilite-scolaire_bus-cycliste_wasquehal.pdf

Contact : velobus@ville-wasquehal.fr

D. Vélobus de la ville de Mâcon – Association Mâcon vélo en ville :

https://www.youtube.com/watch?v=HZsHFasAPfA

http://maconvelo.fr/classe/velobus/

E. Pédibus de la ville de Rouen (11 lignes) :

https://rouen.fr/pedibus

Contact : pedibus@rouen.fr

F. Autres retours d'expériences et contacts dans la Métropole européenne de Lille :

- Pédibus du Collège Albert Samain (Roubaix) : https://www.ecomobilite.org/IMG/pdf/fbp10_ecomobilite-scolaire__pedibus_college_samain_roubaix.pdf

- Pédibus des trois écoles (Hellemmes) : https://www.ecomobilite.org/IMG/pdf/fbp13ecole_jenner_hellemmesv2.pdf

- Bus cycliste et le bus pédestre du groupe scolaire Bara Cabanis (Lille) : https://www.ecomobilite.org/IMG/pdf/fbp1_ecomobilite-scolaire_bus-cycliste-pedestre_bara-cabanis.pdf

Pour aller plus loin :

S'cool bus dans la communauté d'agglomération Seine-Eure :

https://www.scool-bus.org/ramassagescolaire

Rosalie Bus à Dunkerque : https://www.ecomobilite.org/Le-Rosalibus-de-Dunkerque

METHODOLOGIE ET CRITERES D'EVALUATION

1. Nombre de lignes de pédibus/vélobus mises en place, nombre d'enfants et d'accompagnateurs.

2. Evolution du nombre de véhicules stationnés ou en dépose-minute aux abords de l'école (avant/après mise en place du dispositif).

3. Bilan qualitatif considérant le point de vue des enfants et de leurs parents : questionnaire pour évaluer l'adaptation des lignes, des itinéraires et des plannings, la connaissance du dispositif par les parents (communication).

RESSOURCES UTILES

1. Portail national de l'écomobilité scolaire : https://mobiscol.org/

Ce portail dédié à l'écomobilité scolaire, coanimé par le Club des Villes et Territoires Cyclables et Vivacités Ile-de-France, permet d'accéder à des ressources méthodologiques et pédagogiques, d'identifier des acteurs impliqués dans ces démarches, de consulter des expériences et expérimentations inspirantes.

2. Réseau Mille-Pattes : https://reseaumillepattes.org/

Le Réseau Mille-Pattes, initialement une association fédérant des parents d'élèves pour promouvoir l'écomobilité scolaire, a fusionné avec le Centre Ressource d'Écologie Pédagogique d'Aquitaine (CREPAQ). Il fournit notamment une boîte à outils avec un guide méthodologique de mise en place de prédibus et vélobus, des outils d'animation, de communication, d'administration, juridique, et un kit pédagogique.

Boîte à outils : https://reseaumillepattes.org

Guide méthodologique Pédibus / Vélobus : https://reseaumillepattes.org/attached/Guide_mthodologique_Rseau_Mille_Pattes.pdf

3. Car à pattes : http://carapattes.org/wakka.php?wiki=EspaceCarapattes

Lieu ressource à destination des parents, des collectivités, des établissements scolaires pour initier et accompagner des projets de pédibus dans l'ex-région Languedoc-Roussillon.

4. Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Education Relative à l'Environnement (CARDERE) : https://www.anbdd.fr/publication/a-petits-pas-a-lecole-on-y-va-un-outil-de-sensibilisation-pour-perenniser-les-pedibus/

« À Petits Pas…, à l'école on y va ! » : programme et outils pédagogiques pour aider à la mise en place d'un pédibus.

5. Centre ressource en écomobilité (CREM),Hauts-de-France : http://www.ecomobilite.org/

Co-animé par les associations Droit au vélo-ADAV et En Savoir Plus, le centre ressource accompagne des territoires engagés dans des démarches visant à promouvoir la mobilité durable, et comprend un axe sur l'inscription d'action de mise en place de pédibus et de vélobus.

6. Boîte à outils des projets vélobus-pédibus réalisée en partenariat avec la direction régionale de l'ADEME des Pays de la Loire : http://ecomobilite.org/La-boite-a-outils-Pedibus-Velobus

7. Boîte à outils pédibus et réseau dans le Grand Lyon

https://www.onlymoov.com/infos-deplacements/la-marche-a-pied/pedibus-marchons-ensemble-vers-lecole/

8. À l'étranger :

ATE Pedibus en Suisse : https://pedibus.ch/fr/

ProVélo Belgique : https://www.provelo.org

https://provelo.cdn.prismic.io/provelo%2F35101d71-d98d-4725-9b95-fdd0722d5991_guide_velobus.pdf

Contact
bougerplus2024@gmail.com

Réalisée par le Collectif pour une France en Forme pour Paris 2024 avec l'expertise du Ministère chargé des Sports et de l'ONAPS